



Par les dissidents du syndicat des travailleurs du Mont-Grand-Fonds Une assemblée générale est exigée

Les dissidents du Syndicat des travailleurs et travailleuses en loisirs du mont Grand-Fonds (CNS) mettent en demeure leur exécutif syndical de tenir une assemblée générale d'ici dimanche. Advenant que leur syndicat ne se prête pas à un tel exercice, ils menacent de convoquer leur propre assemblée et d'élire un nouveau bureau de direction.

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

« Depuis le 29 décembre, nous n'avons eu aucune réunion générale pour refaire le point sur la situation. Le 11 janvier, quatre membres

ont signé une lettre dans laquelle ils réclament une assemblée. Nous n'avons pas eu de nouvelles et ça va faire bientôt 15 jours », disait, hier, en conférence de presse, un porte-parole des dissidents, M. Gaétan Tremblay.

Selon M. Tremblay, le syndicat n'a pas encore de statuts et règlements et ce sont ceux de la CSN qui prévalent en pareil cas. Il estime donc que l'exécutif doit tenir une assemblée au cours des prochaines heures pour se conformer à la légalité des règlements de la CSN.

Les dissidents ont été minoritaires lors du dernier vote alors que 21 travailleurs, « y compris le prési-

dent du syndicat », précise le dissident, ont voté dans le sens de l'exécutif quand 15 employés se disaient contre. « Je suis certain que depuis la situation a changé et c'est peut-être la raison pourquoi notre exécutif ne tient pas à rencontrer les membres dans une assemblée générale », lance-t-il en affirmant que les dissidents sont maintenant à égalité avec les travailleurs favorables à la ligne dure avec Raymond Malenfant.

« Le rapport de force va bientôt tourner à l'avantage de l'employeur. À la fin du mois, c'est Malenfant qui va avoir l'avantage parce qu'on ne pourra plus rien faire pour sauver le reste de la saison, analyse M.

Tremblay. Tel qu'on le connaît il va certainement s'en servir. Nous, ce qu'on veut, c'est négocier un contrat de travail et non pas acheter la convention que Malenfant veut nous faire avaler. »

M. Tremblay mentionne qu'une majorité de travailleurs à l'emploi du concessionnaire sont d'accord avec la signature de deux conventions collectives et que c'est la CSN par ses agissements dans le dossier qui les empêche de voler de leurs propres ailes. « nous n'avons pas besoin de personne pour nous protéger », avance-t-il en mentionnant des exemples où l'on retrouve plus d'une accreditatation syndicale et des conventions collectives différentes

dans des entreprises de Charlevoix alors que les travailleurs sont affiliés à la CSN, « pourquoi est-ce que ce serait différent dans le cas de Grand-Fonds? », s'interroge-t-il.

Il y a deux travailleurs de Grand-Fonds, Jacques Dassylva et Jeannot Lavoie à qui l'exécutif a refusé une carte de membre. Lors de la requête en accreditatation le printemps dernier, les deux hommes ont refusé de se joindre au groupe en faveur d'une syndicalisation. Ils étaient alors barman, un depuis 10 ans et l'autre depuis 4 ans. L'été dernier, Jacques Dassylva occupait les fonctions de directeur des bars au Manoir Richelieu tandis que Jeannot Lavoie était responsable de la sécurité. Les deux hommes ont fait une requête au ministère du Travail pour la nomination d'un enquêteur spécial dans leur dossier. Ils ont également porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne. « On nous dit que les deux travailleurs sont des cadres. Il faudrait peut-être dire aussi que l'employeur précédait avait l'intention de contester l'accréditation de 7 membres du syndicat dont le

président Martin Harvey. Pourtant ils sont admis aux assemblées et ils ont le droit de vote », explique M. Tremblay.

Un commissaire du Travail doit se pencher sur le dossier de Grand fonds le 29 janvier. M. Tremblay se refuse à attendre jusque là. Il mentionne que la cause aurait pu être entendue le 23 décembre dernier et que c'est le syndicat qui l'a fait reporter. D'un autre côté, il dit que l'on se retrouvera alors à quelques heures d'un renversement du rapport de force.

Riposte

Le directeur de grève à Grand-Fonds, M. Guy Boisvert, mentionne pour sa part qu'on n'a assisté à aucun nouveau développement dans le dossier depuis la dernière assemblée générale et que par conséquent la tenue d'une nouvelle réunion s'avère inutile d'autant plus que les travailleurs se rencontrent quotidiennement sur la ligne de piquets. Quant aux plaintes déposées par les deux travailleurs à qui on refuse une carte de membre, il se dit prêt à plaider. ●

Selon une étude de Pluram

Pohénégamook pourrait aménager un centre de ski alpin d'envergure

La région de Pohénégamook dispose d'un excellent endroit pour l'aménagement d'un centre de ski alpin d'envergure, réalisable en quatre phases, dont le coût total pourrait atteindre les \$9,5 millions.

par Guy BENJAMIN

C'est ce que révèle l'étude de faisabilité réalisée par la firme Pluram Inc., de Québec, spécialisée en urbanisme et en aménagement de territoire.

Quatre lieux potentiels ont d'abord retenu l'attention pour finalement en privilégier un, en raison de la dénivellation, du régime des propriétés, de l'accessibilité et du zonage agricole. Le futur centre de ski serait donc situé à 3,5 kilomètres au nord de la réputée base de plein air de Pohénégamook, où la dénivellation atteint 390 mètres, supérieure à celle de la station de Stoneham.

L'étude commandée par la société du centre de ski alpin de Pohénégamook au coût de \$10,000 mentionne que le domaine skiable serait entièrement situé à l'extérieur de la zone agricole protégée et en majeure partie sur des terres publiques.

Première étape

Pour M. Gilles Lévesque, le document préparé par Pluram n'est que la première des nombreuses étapes à franchir avant une première descente à Pohénégamook.

« Maintenant que nous avons l'assurance que la région possède la montagne à développer pour en faire un centre de ski alpin d'envergure, nous ferons réaliser une étude économique », explique le président de la société du centre de ski alpin de Pohénégamook, fondée en avril 1986, afin de promouvoir le projet. La première étude a été financée au moyen d'une souscription populaire. Il faudra trouver

maintenant \$20,000 pour la deuxième étape.

Pluram suggère l'exploitation prioritaire du sommet le plus élevé (630 mètres) lors de la première phase d'aménagement, au coût de \$4,312,000, soit \$2,160,000 pour les pistes et les trois remontées mécaniques, \$2,065,000 pour la construction du chalet et l'aménagement des espaces extérieurs, et \$87,000 pour l'extension de la ligne électrique. A cela pourraient s'ajouter \$960,000 pour un système d'enneigement artificiel.

Quant à savoir où trouver l'argent pour réaliser le projet, M. Lévesque explique que l'étude économique devrait justement déterminer la participation des gouvernements en proportion de l'investissement privé pour que le centre soit économiquement rentable.

Et M. Lévesque explique que le centre de ski de Pohénégamook attirerait une nouvelle clientèle au Québec provenant du Nord-Est du Maine et du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Le nouveau centre de ski serait situé à moins de dix kilomètres de la frontière du Maine.

Expansion

Une fois la première phase terminée avec près de 10 kilomètres de pistes, l'étude propose l'expansion du centre de ski en trois étapes nécessitant des investissements de plus de \$4 millions.

La deuxième phase ajouterait une remontée mécanique et deux pistes totalisant 3,100 mètres pour la somme de \$1,118,000.

Les \$1,2 million nécessaires à la deuxième expansion permettraient d'ajouter deux remontées mécaniques et ajouteraient 5,700 mètres de pistes.

Quant au troisième agrandissement, il coûterait \$1,9 million pour trois remontées mécaniques et sept pistes s'étendant sur près de huit kilomètres. ●



L'école Sainte-Isabelle, une des deux écoles que la ville de Sainte-Foy devait acheter et qui feront l'objet d'appels d'offres de vente. Ecoles Sainte-Isabelle et Ressources

Des contraintes techniques retardent la publication des appels d'offre de vente

Ce n'est pas avant la semaine prochaine que la Commission scolaire des Découvreurs publiera son appel d'offres pour la vente des écoles Sainte-Isabelle et Ressources.

par Richard HÉNAULT

Ce retard n'est attribuable qu'à des contraintes techniques, assure le directeur général de la commission, M. Sylvain Blanchette. La semaine dernière, ce dernier faisait part que l'appel devait être publié demain.

Or, la commission scolaire n'a obtenu que cette semaine l'autorisation de faire la publication, de la part de la direction régionale du ministère de l'Éducation. Il semblerait que les heures de tombée des deux quotidiens de Québec ne permettaient pas de préparer l'annonce à temps. On a alors dû reporter le tout d'une semaine puisque la commission scolaire désire que l'annonce soit publiée un samedi.

Ce nouvel appel d'offres a été rendu nécessaire à la suite de la vote-face de la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, qui a

décidé de ne plus acheter les écoles, après avoir entrepris des démarches pour le faire, avec la commission scolaire. Mme Boucher attribue ce revirement à l'attitude de l'opposition, au conseil municipal, qui aurait « limité son pouvoir de dépenser » lors de l'adoption du dernier budget de la municipalité.

Depuis ce temps, toutefois, les citoyens s'organisent et, mercredi, deux groupes impliqués dans le domaine du loisir remettaient des pétitions totalisant près de 3,000 noms pour inciter Mme Boucher à

faire l'achat des écoles.

Selon M. Blanchette, le report de la publication de l'appel d'offres n'a rien à voir avec ce mouvement populaire, bien qu'il avoue que la municipalité n'a toujours pas signifié par écrit son intention de ne plus acheter les écoles. Des discussions ont eu lieu à ce sujet entre Mme Boucher et la présidente de la commission, Mme Lise Lemieux, pour tenter d'éclaircir la situation. La mairesse aurait alors indiqué que rien n'est changé dans la position de Sainte-Foy. ●

Beauport bientôt en mesure de fournir une eau potable d'excellente qualité

Lorsque se termine la presque totalité des travaux d'un important projet municipal d'approvisionnement en eau potable, la qualité de l'eau s'inscrit comme une priorité majeure pour les dirigeants de la ville de Beauport. De tels projets entraînent des déboursés importants (\$15 millions) qui, sans pouvoir être évités, peuvent toutefois être contenus par une utilisation raisonnée de l'eau de consommation.

par Gérald OUELLET

Amorcée en 1983, l'important projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Beauport sera en mesure de fournir une eau d'excellente qualité aux citoyens à compter du 15 février prochain.

La solution retenue par la municipalité prévoit un mode d'approvisionnement souterrain à partir de galeries de captation aménagées dans un des méandres de la rivière Montmorency, laquelle est reconnue pour son eau d'excellente qualité.

Le processus de tamisage de l'eau s'effectue par le biais de couche granulaire du lit de la rivière, éliminant ainsi la nécessité de construire une usine de filtration. Les opérations de traitement telles que la chloration et l'ajustement du pH (niveau d'acidité) habituellement effectués à l'usine de filtration sont intégrés à un poste de pompage.

Travaux majeurs
La phase 1 du projet permettra

dès le 15 février l'approvisionnement des secteurs Beauport-Centre, Villeneuve, Courville et Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Cette première étape permettra ainsi de régler la presque totalité des problèmes de qualité et de quantité de l'eau potable qu'a éprouvé la municipalité par les années passées.

Les réservoirs de Sainte-Thérèse-de-Lisieux (Vaillancourt) et Beauport (Des Trois-Sauts) de capacités respectives de 13,500 et 4,500 cubes permettra l'accumulation d'une quantité d'eau suffisante pour répondre à une demande de consommation dite « de pointe » et également pour la protection incendie.

La construction des réservoirs de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Beauport est déjà terminée, alors que les opérations au poste de pompage (Des Ilets) débuteront d'ici les prochains jours. L'étape suivante consistera à raccorder ces ouvrages à la prise d'eau, laquelle a été réalisée au cours de l'automne de 1985.

La seconde phase du projet prévoit la rénovation de l'usine de filtration du secteur Montmorency, ainsi que la construction et le raccordement d'un réservoir pour le secteur Giffard. Ce qui ferait en sorte que l'ensemble des secteurs du grand Beauport serait desservi par le nouveau système d'approvisionnement, à l'exception du secteur Montmorency, ce dernier disposant de sa propre usine de filtration et d'une bonne source d'approvisionnement en eau potable.

Ressources limitées

L'approvisionnement en eau potable entraîne des dépenses considérables pour les municipalités et les contribuables. C'est pourquoi, la ville de Beauport endosse pleinement toute initiative

préconisant l'économie de l'eau potable.

Enfin, il est à noter que ce projet a été réalisé par la firme d'ingénieurs-conseils Hallissey, Asselin et Daigle. ●

CONDOMINIUMS

LES RÉSIDENCES

DU PARC

HEURES DE VISITE:
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 13 h 00 à 16 h 00
DE 19 h 00 à 21 h 00

SAMEDI ET DIMANCHE
DE 13 h 00 à 17 h 00



Century 21
PRO MOTION

PHASE 1: OCCUPATION IMMÉDIATE
PHASE 2: RÉSERVATION IMMÉDIATE POUR 1987

370, AVENUE GINGRAS,
STE-FOY

RENSEIGNEMENTS:
658-0567

UNITÉ MODÈLE À VISITER

- ASCENSEUR
- STATIONNEMENT INTÉRIEUR
- SERRE-FENÊTRE
- TOIT CATHÉDRALE
- PORTE-PATIO DE 9 PIEDS
- GRAND BALCON OU PATIO
- CHUTE À DÉCHETS
- IMMEUBLE DE 29 UNITÉS
- ARRÊT D'AUTOBUS
- PARC-PROMENADE

Réalisation

GR GROUPE
ROBERT
VEILLEUX
LTEL

Malgré les récriminations des Migneault Les Affaires culturelles veulent éviter la démolition de la maison patrimoniale

♦ Soutenant pour la seconde fois en quelques jours ne pas avoir de pouvoir sur l'avenir de la maison Migneault, de Charlesbourg, la direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles affirme que la démolition du bâtiment n'est pas souhaitable.

par Yves THERRIEN

Tels sont les commentaires de M. André Couture, responsable de la direction du patrimoine, dans la lettre qu'il a fait parvenir, hier, au maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier. Le maire s'était engagé, devant les propriétaires de la maison venus manifester leur mécontentement,

lors de la séance du conseil municipal, lundi, à demander une réponse claire du ministère dans ce dossier.

Dans sa lettre, M. Couture rappelle "qu'à l'exception des biens assujettis à la loi sur les biens culturels, notre expertise vous est transmise sous forme d'avis que nous soumettons à votre considération". M. Couture souligne aussi l'importance de la maison Migneault, ajoutant qu'elle se "situe parmi les 15 bâtiments ayant un quotient patrimonial exceptionnel ou supérieur".

De son côté, M. Mercier veut proposer à M. et Mme Hippolyte et

Rita Migneault, de présenter le projet d'un éventuel acheteur pour prendre une décision éclairée. Toutefois, M. Mercier fait remarquer la faible dimension du terrain qui, même si sa vocation est commerciale, ne mesure que 14.000 pieds carrés. "Un acheteur devra analyser les normes de construction et les règles sur le stationnement pour présenter un projet vraiment acceptable", précise M. Mercier.

Ajoutant qu'il s'agit d'un dossier pour le moins délicat, M. Mercier annonce la création d'un comité spécial dont les membres seront nommés à la prochaine séance du conseil. Le comité de six

personnes, dont un technicien du service de l'aménagement et du transport, aura pour mandat d'étudier tous les projets se rapportant aux maisons à caractère patrimonial et de faire ses recommandations au comité d'urbanisme de la municipalité. Dans certains cas, l'aide technique du ministère des Affaires culturelles sera demandée.

Jointe par LE SOLEIL, en fin d'après-midi, Mme Rita Migneault s'est dite estomaquée par la réponse du ministère. "Je ne m'attendais vraiment pas à ce genre de réponse, avoue-t-elle. Si le ministère n'a pas juridiction, alors que la ville prenne sa décision. Nous en

avons assez d'attendre."

Mme Migneault affirme que la maison est, en quelque sorte, le compte en banque du couple, sa caisse de retraite. A son avis, refuser la vente ou la démolition de la maison relève de l'abus de pouvoir. "Au ministère, ce sont des fanatiques de vieilles poutres et de lucarnes. Si ces gens-là ne font que des commentaires, c'est à la ville de prendre sa décision. Le conseil n'a pas le droit de nous sacrifier simplement pour que des passants puissent jeter un regard sur une vieille maison de Charlesbourg", conclut-elle. ♦



Le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, veut proposer à M. et Mme Migneault, de présenter le projet d'un éventuel acheteur pour être en mesure de prendre une décision éclairée concernant leur maison.

La SPA sera responsable des petits animaux sauvages

♦ Les citoyens aux prises avec les petits animaux sauvages, tels que moutonnette, marmotte, raton laveur, écureuils roux, gris ou noirs, tamia rayé (suisse), taupe, porc-épic, pigeon et autres oiseaux, devront dorénavant s'adresser à la Société protectrice des animaux pour recevoir de l'aide.

par Raymond GAGNE

effet, qu'il vient de conclure une entente avec la SPA habitant cette dernière à aider les citoyens lorsqu'ils doivent disposer des petits animaux sauvages nuisibles. L'entente vaut pour toute la région de Québec.

C'est donc la SPA qui, dans l'avenir, dispensera le service de prêt de cages que le MLCP avait mis sur pied il y a quelques années.

plus haut, n'aurait qu'à signaler le no. de tél. suivant: (418) 527-9104. La SPA mettra alors les cages à leur disposition.

A remarquer, toutefois, que les citoyens impliqués seront invités à verser à la SPA une contribution pour le service rendu.

D'ailleurs, la SPA entend entreprendre, sous peu, des discussions avec les municipalités afin que celles-ci acceptent de contribuer financièrement à ce nouveau service. ♦

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, annonce, en

Les citoyens, ennuyés par l'un ou l'autre des animaux énumérés



C'est la SPA qui à l'avenir viendra en aide aux citoyens aux prises avec les petits animaux sauvages tels que écureuils, moutonnettes, marmottes, etc.

GRATUIT aux futurs mariés

une boîte cadeau présentée par **LE SOLEIL** une valeur approximative de 30\$

Connaissez-vous une personne qui se marie prochainement? Nous avons un cadeau pour eux...

Notre cadeau VIVE LES MARIÉS est gratuit, pratique et intéressant.

LES SUPERMARCHÉS **provigo** **GLAD WRAP**

Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 15 produits ménagers plein format.
- Plusieurs livres de recettes, des conseils ménagers et des magazines.
- Deux semaines s'abonnement gratuit au **SOLEIL** (s'applique seulement aux gens desservis par camelot).
- Des coupons-rabais d'une valeur de plus de 5\$

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans débours et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau **VIVE LES MARIÉS** est un hommage au quotidien **LE SOLEIL**

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS

UN SEUL COUPON SUFFIT

CHAQUE NOUVEAU COUPLE INSCRIT RECEVRA UN CADEAU

Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité. *Les produits périssables sont représentés par des coupons gratuits.

LE SOLEIL A Département "Vive les Mariés" 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

(veuillez écrire en lettres noires)

Nom de la fiancée: Prénom _____ Nom de famille _____

Nom du fiancé: Prénom _____ Nom de famille _____

Adresse actuelle de la fiancée: No. _____ Rue _____ App. _____

Ville ou village _____ Comté _____ Province _____

Code postal _____ No. téléphone _____

Date du mariage: Jour _____ Mois _____ Année _____

Adresse après le mariage (si connue): No. _____ Rue _____ App. _____

Ville ou village _____ Comté _____ Province _____

Code postal _____ No. téléphone _____

Cochez la vous êtes: Fiancée Mère Parent(e) Amic(e)

Votre nom _____

Votre adresse: No. _____ Rue _____ App. _____

Ville ou village _____ Comté _____ Province _____

Code postal _____ No. téléphone _____

Nouveau cheval de bataille pour le Parti municipal de Beauport

♦ Le Parti municipal de Beauport (PMB) s'est trouvé un nouveau cheval de bataille pour indisposer l'administration municipale, dirigée par le maire Jacques Langlois et le Réveil de Beauport (RB). Le PMB veut ainsi canaliser les fortes réactions des contribuables

de la ville à la suite de la réception de leur compte de taxes.

par Gérald OUELLET

Selon M. Jean-Paul Michaud, chef de l'opposition au conseil mu-

nicipal, le maire de Beauport n'a pas défendu les intérêts de ses concitoyens en assurant une gestion saine des finances publiques de la ville et joue à l'autruche avec son dernier budget. "Le maire prend les contribuables pour des imbéciles en tentant de justifier l'augmentation de taxes sur le dos d'une évaluation plutôt que sur son administration. Tout le monde sait que l'on ajuste le taux de taxation en fonction des besoins financiers et de la capacité de payer des contribuables", dit M. Michaud. Avec une augmentation moyenne de 8 pour 100, l'opposition juge que le maire a failli à sa tâche.

M. Michaud pointe du doigt le manque de rigueur administrative et l'absence d'imagination de l'équipe actuelle comme facteurs déterminants de la hausse du compte de taxes à Beauport. Il conclut en disant que le maire a manqué à sa promesse électorale de geler les taxes municipales durant son mandat.

Quant à M. Langlois, il explique la situation actuelle en soulignant que des réajustements au rôle d'évaluation étaient nécessaires puisqu'ils dataient déjà de plusieurs années et que la loi obligeait la ville à faire apporter les corrections qui s'imposaient. ♦

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3270** OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

PHARMACIEN(NE) demandé(e)
Temps complet permanent. Expérience requise. Envoyer curriculum vitae à: M. & Mme Boreil 3850, des Chenaux Trois-Rivières, Qc G8Y 1A4 ou téléphoner à: (819) 372-0041 ou 378-4829

Bureaux de courtiers d'assurances recherche SOUSCRIPTEUR EN ASSURANCES COMMERCIALES
Cours d'institut d'assurance exigée ou expérience équivalente. Salaire entre 18.000\$ et 23.000\$. Programme d'avantages sociaux, apte à améliorer le service à la clientèle. Faire parvenir votre curriculum vitae à: Dépt 3601, Le Soleil 390, St-Vallier est Québec, Qc G1K 7J6

BOUCHERS
Travail permanent dans le secteur de Lévis.

COMMIS AU COMPTOIR
Travail permanent dans le secteur de Beauport.

Exigences: 5 ans d'expérience: coupe conventionnelle et française. Dynamique. Aime le travail en équipe. Salaire selon les compétences.

Sur rendez-vous seulement: **Boucherie Fabien Gagné Inc. 623-7773**

LE CENTRE HOSPITALIER CHRIST-ROI recherche INFIRMIÈR(E)S
Temps partiel occasionnel, service nuit, équipe volante, 7 services consécutifs/14 jours. EXIGENCE: Cours infirmier(e)s en unité coronarienne. Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 février 1987 au: Directeur du personnel 300, boul. Wilfrid-Hamel Vanier (Québec) G1M 2R9

Beauport: Publicité G.F. perd son contrat avec la ville

♦ A la suite d'une décision politique du maire de Beauport, Me Jacques Langlois, la firme de Publicité G.F. dirigée par M. Jean Giroux se voit retirer le mandat de placement des avis publics et appels d'offre, au profit de M. Jean Lemay de la firme de publicité Cossette.

M. Lemay, qui n'est que résident de Beauport, Publicité G.F. a son siège social et paie une taxe d'affaires annuelle à la ville de Beauport.

Dans sa réponse, le maire Langlois précise que ce mandat découle d'une décision politique et c'est toujours donné d'une façon officielle. En décembre 1984, après l'assermentation du nouveau conseil municipal, j'aurais pu donner, dit-il, le mandat à quelqu'un d'autre. Je ne l'ai pas fait et je vous ai gardé durant deux ans.

Au début de l'année 1987, le maire ajoute qu'il lui apparaissait normal de choisir quelqu'un d'autre après six ans. Dans d'autres domaines d'activités municipales, le maire Langlois mentionne qu'il a toujours défendu le principe de faire une rotation des professionnels.

Enfin, il faut noter que ce mandat rapporte environ \$10,000 par année à celui qui exécute ce travail. ♦

par Gérald OUELLET

En effet, dans une lettre adressée au maire, M. Giroux précise que sur un simple coup de téléphone de M. André Letendre, directeur-général de la ville, on lui faisait part de la décision du maire de confier dorénavant ce mandat à M. Lemay.

M. Giroux rappelle au maire que son agence de publicité effectuait ce travail depuis six ans déjà, à la grande satisfaction du service des greffes et que contrairement à

Hôpital de LAMÈQUE

L'HÔPITAL DE LAMÈQUE, centre hospitalier de 43 lits de soins aigus de courte durée, situé dans la péninsule acadienne, est à la recherche d'une personne pouvant occuper le poste de cadre de

PHYSIOTHÉRAPEUTE II

NATURE DE LA FONCTION: Il s'agit d'un travail administratif et thérapeutique au sein du département de physiothérapie de l'hôpital. Le poste relève du directeur général et comprend, planification, organisation, direction des activités du département et donner des traitements de physiothérapie conformément aux prescriptions du médecin traitant.

QUALIFICATIONS REQUISES: — Diplôme d'études universitaires de premier cycle en physiothérapie. — Membre en règle de l'Association des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick et membre de l'Association canadienne de physiothérapie. — Expérience pertinente.

SALAIRE: Selon les normes en vigueur du ministère de la Santé et des Services communautaires. Suite à un nouveau programme d'aide aux étudiants en Santé, le candidat sera éligible à une remise de son prêt étudiant jusqu'à un maximum de 5.000\$ pour tout engagement de travail de deux ans à l'hôpital et de 8.000\$ pour un engagement de trois ans. Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae, à l'attention de:

Concours physiothérapeute Hôpital de Lamèque Lamèque, N.-B. EOB 1V0

Pour tous renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Richard au numéro (506) 344-2261.

La conseillère Winnie Frohn invite les gens du quartier

QUÉBEC - Mme Winnie Frohn, conseillère à la ville de Québec, invite les citoyens du district Saint-Jean-Baptiste, à une réunion qui aura lieu à 19h30, mardi, le 27 janvier à l'école Saint-Jean-Baptiste afin d'échanger avec eux sur divers sujets relatifs à la vie du quartier. Dans un communiqué, elle explique vouloir ainsi remplir l'engagement pris lors des élections municipales, de rendre compte de son mandat et recevoir des avis sur les interventions à faire pour le mieux-être de la population. ♦

sette jecti turs com peuv faiso étud nent quer sont, mém renc lacu C pect t gonal gani proba de fé précit niver voulo M dioct tain t lui-ci térist en the tuelle équilibr sance d'inte de for s'adre agents

Concours de photographie dans le cadre des Jeux du Québec

BEAUPORT - Dans le cadre des finales régionales des Jeux du Québec à Beauport les 30 et 31 janvier et les 1 et 2 février, le club de photographie "Les Ateliers Pause-Maitre" lancent un concours de photographie pour les amateurs. Il s'agit d'un concours de photographie noir et blanc et couleur de scènes des finales régionales. Un prix de \$25 sera remis pour la meilleure photo tandis que plusieurs des meilleures prises seront laminées. La pellicule ainsi que les développements requis seront fournis par le comité organisateur. La date limite d'inscription est le 28 janvier. Le concours n'est malheureusement réservé qu'aux citoyens de Beauport. Pour de plus amples informations, contactez M. Paul Sylvain au 628-3848. ♦

sette jecti turs com peuv faiso étud nent quer sont, mém renc lacu C pect t gonal gani proba de fé précit niver voulo M dioct tain t lui-ci térist en the tuelle équilibr sance d'inte de for s'adre agents

Du 22 au 28 février, dans la région

La semaine du scoutisme sera très animée

♦ Avec ses 10,000 membres, le mouvement des scouts et guides du district de Québec se porte bien. Il s'agit là d'un sommet jamais égalé dans l'histoire de ce mouvement de la région de Québec.

par Réjean LACOMBE

Cet esprit de vitalité caractérisera la semaine internationale du guidisme et du scoutisme qui aura lieu du 22 au 28 février. Au cours d'une conférence de presse tenue hier, le président des scouts et guides du district de Québec, M. Raymond Noreau, de même que les commissaires guide et scout, Mme Micheline Béland et M. Jacques Béland et la vice-présidente du district, Mme France Trudelle, ont levé le voile sur les différentes activités qui marqueront cette semaine.

En outre, les dirigeants du mouvement tiendront les 4 et 5 avril un colloque d'orientation auquel participeront plus de 500 personnes. Sous le thème "Cartes sur table", ce colloque qui aura lieu au collège Saint-Charles-Garnier, se veut un moyen privilégié qui per-

mettra d'élaborer des orientations d'actions pour le district de Québec en matières d'animation et de gestion.

Mais, entre temps, les dirigeants scouts et guides du district souligneront de façon particulière la semaine du scoutisme et du guidisme. Ainsi, dans 96 paroisses ou municipalités de la région, pas moins de 7,000 jeunes et 2,000 adultes, feront connaître le mouvement fondé au début du 20e siècle par lord Baden-Powell.

De plus, le 24 février, 1,000 scouts et guides assisteront au match de hockey opposant les Nordiques aux North Stars du Minnesota. Deux scouts et guides du district de Québec seront choisis parmi les 7,000 membres pour les représenter. Ils pourront ainsi assister au match depuis la loge des Nordiques et rencontrer les joueurs de l'équipe québécoise.

Par ailleurs, le 28 mai, les scouts et guides tiendront leur collecte de sang, à la Place Sainte-Foy. L'an dernier, plus de 750 donneurs s'étaient présentés à cette collecte.



Les quelque 10,000 membres du mouvement scouts et guides du district de Québec feront parler d'eux au cours des prochains mois. En plus de la semaine internationale du scoutisme, il y aura la tenue d'un colloque sur l'avenir du mouvement. Plusieurs personnes sont engagées dans l'organisation de ces activités dont Mme France Trudelle, vice-présidente du district de Québec, Mme Micheline Béland, commissaire guide du district, M. Jacques Béland, commissaire scout du district et M. Raymond Noreau, président du district de Québec.



Le Soleil, Yvon Mongrain

Marché du livre d'occasion
Pas moins de 125,000 volumes ont été offerts en vente, cette semaine, au marché du livre d'occasion de la Confédération des associations étudiantes de l'université Laval (CADEUL). On estime qu'il s'agit là de la plus grosse quantité de volumes jamais offerte depuis la création du marché, il y a cinq ans. Les ouvrages relatifs aux sciences de l'administration, de la psychologie et de la littérature y ont particulièrement été populaires, a-t-on signalé. Le marché, ouvert tous les jours jusqu'à 20h (sauf vendredi, 12h), se poursuit jusqu'au 23 février.

Le centre de formation pastorale du diocèse est maintenant sur pied

♦ Le centre de formation pastorale du diocèse de Québec est maintenant sur pied. Les prochains mois seront consacrés à la faire connaître et à préparer pour le printemps les premières sessions.

par Jean MARTEL

Le directeur, M. Pierre Morissette, a déclaré au SOLEIL que l'objectif du centre est d'offrir aux futurs agents laïcs de pastorale un complément de formation qu'ils ne peuvent obtenir à l'université.

"La situation à laquelle nous faisons face, a-t-il dit, c'est que les étudiants en théologie qui se destinent à l'animation pastorale manquent de formation spirituelle. Ce sont, d'ailleurs, les étudiants eux-mêmes qui en 1984, au cours d'une rencontre, nous ont signalé cette lacune."

C'est précisément sur cet aspect que le centre de formation pastorale insistera, ainsi que sur l'organisation d'un service de probation. "Nous ne donnerons pas de formation universitaire, a précisé l'abbé Morissette. C'est l'université qui la donne, et nous ne voulons pas prendre sa place".

M. Morissette a déclaré que le diocèse de Québec souhaite un certain type d'agent de pastorale. Celui-ci devrait présenter les caractéristiques suivantes: compétent en théologie, animé d'une vie spirituelle de qualité, doté d'un bon équilibre et d'un désir de croissance personnelle et, enfin, capable d'interventions pastorales.

Le directeur du nouveau centre de formation a dit que les sessions s'adresseront à la fois aux futurs agents de pastorale laïcs et à ceux

qui sont déjà en poste. Pour le moment, il n'est pas question d'imposer des critères d'admission.

Une question se pose: faudra-t-il à l'avenir passer par le centre de formation pastorale pour devenir agent de pastorale? M. Morissette a déclaré qu'il n'y a eu aucune décision à ce sujet. "Nous sommes plutôt préoccupés, a-t-il dit, par le désir de développer nos sessions et d'attirer les gens par la qualité de ce que nous offrons. Notre défi à l'heure actuelle, c'est d'intéresser les gens à aller chercher la meilleure formation possible."

M. Morissette a rappelé que le centre de formation pastorale n'est pas une école qui donne des cours. Jusqu'à un certain point, c'est comme un grand séminaire. "Un grand séminaire, a-t-il précisé, c'est un lieu où quelqu'un se donne le temps de devenir prêtre. Le centre de formation pastorale aura une fonction semblable pour les laïcs: il leur permettra d'acquiescer ce qui les rendra de bons animateurs de pastorale."

"Un baccalauréat ne fait pas un agent de pastorale. Il y a d'autres aspects à considérer. Etre un agent de pastorale, c'est plus qu'avoir des connaissances. Il faut aussi avoir un souci de la dimension spirituelle."

"L'initiative qu'a prise le diocèse de Québec de mettre sur pied un centre de formation pastorale indique le souci du diocèse d'assurer une formation de qualité aux agents laïcs de pastorale. Nous le faisons pour les prêtres; pourquoi ne le ferions-nous pas pour les laïcs?"

Le centre de formation pastorale est situé dans les locaux des services diocésains. Pour le moment, le personnel compte, outre M. Morissette, M. Denis Robitaille et Mme Céline Thibeault.

EN FINALE DEMAIN!

VENTE SURPRISE EATON!

REPÉREZ LES BALLONS ROUGES
- à tous les étages dans tous les magasins Eaton, ils vous indiquent des aubaines hors pair!

Recherchez les OFFRES SPÉCIALES indiquées par des FLÈCHES ROUGES



25% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté d'une sélection de sacs à main à prix déjà réduits. Gamme de modèles en cuir, vinyle ou tissu, choix de teintes variées. Faites vite pour profiter de la meilleure sélection.
Rayon 217.

20% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté d'une sélection de dessous coordonnés à prix déjà réduits. Comprend des culottes bikini et des soutiens-gorge, des culottes, des combinés, des camisoles, des jupons et autres. Choix incomplet dans certains magasins.
Rayon 209.

25% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté d'une sélection de robes d'automne et d'hiver pour femmes, à prix déjà réduits. Tailles variées. Hâtez-vous pour avoir un plus grand choix.
Rayons 241, 341 et 741.

33% de rabais
sur le prix courant étiqueté de toutes les chopes, tasses et soucoupes en porcelaine. Faites-en provision! Ne tardez pas pour profiter de la meilleure sélection.
Rayon 252.

20% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté de vêtements de nuit, de peignoirs et de tenues de détente à prix déjà réduits.
Un jour seulement, le samedi 24 janvier.
Rayon 209.

25% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté de vêtements d'extérieur pour garçons et filles, à prix déjà réduits. Comprend des nids d'ange, ensembles pour bébés, manteaux, blousons, choix incomplet de couleurs et de grandeurs.
Rayons 211 et 232.

20% de rabais
supplémentaire sur le prix étiqueté de chemises habillées pour hommes, à prix déjà réduits. Comprend des tons unis, ton sur ton et rayures. Dans une gamme de tailles. Faites vite et profitez d'un plus grand choix.
Rayon 428.

50% de rabais
sur le prix étiqueté de pese-personne Soehnle d'Allemagne de l'Ouest. Modèles en fins de série, dans une variété de couleurs. Hâtez-vous pour avoir une meilleure sélection. Pas tel que représenté.
Rayon 336.

VENTE JOURNÉES RECORD EATON

DEMAIN, DERNIER JOUR, SAMEDI 24 JANVIER!

Achats en personne seulement



Credit accepté avec la carte Eaton
Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: **JACQUES-G. FRANCOEUR**
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: **ALAIN GUILBERT**
 Président et directeur général: **PAUL-A. AUDET**
 Directeur de l'information: **GILBERT ATHOT**
 Vice-président et trésorier: **CHARLES-A. POULIN**
 Directeur de l'édition: **JACQUES DUMAIS**

Qui recule n'avance pas...

Le gouvernement Bourassa continue à jongler avec le dossier linguistique. De part et d'autre, cette semaine, les ministres Lise Bacon et Herbert Marx donnaient leur point de vue personnel allant dans le sens de l'intégrité de la charte de la langue française (loi 101). De toute évidence, ni l'une ni l'autre ne sont convaincus de ce qu'ils avancent. Leur seule préoccupation de l'heure consiste à ne plus jeter d'huile sur le feu dans un dossier devenu politiquement très dangereux et qui fut l'unique vraie pomme de discorde pendant la première année de mandat de ce gouvernement libéral.



par **Jacques DUMAIS**

Que Mme Bacon, le coeur en chamaille, ait signé l'arrêt de mort de son projet de loi 140 sur la restructuration administrative des organismes régissant la charte, cela n'a rien d'étonnant ou de rassurant. D'abord, parce que ce projet de loi est mort au feuillet de l'Assemblée nationale, peu avant Noël. Et ensuite parce que rien n'empêche sa marraine de revenir à la charge avec une autre pièce législative de la même farine dans une conjoncture moins émotive. Son recul apparent de mercredi, en présence du président du Conseil de la langue française qu'elle n'avait pas même informé de son virage, peut n'être qu'une simple pirouette politique.

La question n'est pas de savoir si une réforme s'impose au sein du mandarinat de la langue. Lorsqu'une demi-douzaine d'organismes linguistiques évoluent en parallèle comme de petits empires bureaucratiques, un coup de balai apparaîtra fondamental du point de vue des contribuables. Mais l'intention inavouable du projet de loi 140 privilégiait moins ce grand ménage pour plus d'efficacité et d'économies que la mise en tutelle pure et simple ou le remplacement de gestionnaires casse-pieds de la loi 101. Le dossier linguistique est sans contredit très politique. Mais il n'est pas que cela. Par conséquent, il importe que le gouvernement confie à des instances strictement non partisans le soin d'informer directement les Québécois sur l'état de leur langue afin de la mettre à l'abri des biais ou des silences électoralistes. La langue n'est pas la propriété d'un gouvernement mais bien celle de tout un peuple qui la parle, l'écrit, en vit quotidiennement.

Quand, en 1974 puis en 1977, les gouvernements Bourassa et Lévesque adoptèrent des lois de protection de la langue française, c'est assurément parce qu'il y avait péril en la demeure. Or la loi 22 s'avéra inapplicable cependant que la loi 101 fit consensus parmi la majorité québécoise. Mais lorsque cette loi n'est plus mise en application, elle devient tout au plus symbolique, inutile. Après que la paix sociale eût été gravement ébranlée par son immobilisme à cet égard, le ministre de la Justice décida subitement d'en poursuivre à nouveau les contrevenants. Et voici que M. Marx "songe" à en appeler devant la Cour suprême, et ce strictement "pour des raisons légales et techniques", du jugement récent de la Cour d'appel du Québec désavouant l'unilinguisme francophone en matière d'affichage. Tout comme Mme Bacon, M. Marx agit à reculons...

Peut-on faire confiance à un gouvernement qui, sans convictions très limpides et crédibles sur le plan linguistique, recule mais n'avance pas? Même le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a dû se recuser lui aussi quant à l'enseignement de la langue seconde en première année, à compter de septembre. Combien compte-t-on de ministres dans ce cabinet qui entendent se battre non seulement pour la défense mais surtout pour la promotion de la langue française? Depuis un an, le gouvernement Bourassa réagit comme si l'anglais et les minorités ethniques avaient plus d'importance au Québec que la langue première et la majorité qui la parle encore. Va-t-il convenir enfin que cette majorité n'est, en fait, qu'une minorité en Amérique du Nord et qui mérite de l'action davantage que de la réaction? ●



LETTRE DE FRANCE

Allez, dehors les métèques...!



par **Eliane DEPEYRE-DUBÉ**
 Collaboration spéciale

Ça y est! Ça n'est pas trop tôt, on fait le grand ménage. Oh! je sais! il y en a qui ne sont pas d'accord. L'abbé Pierre, par exemple, a parlé... je ne me souviens pas bien... de "l'honneur" ou de la "grandeur" de la France: il paraît que la France doit rester une "terre d'accueil"... Terre d'accueil? Poubelle, oui! Dépotoir! Ce sont certainement des colores, des bronzés, qui ont imaginé ces graffiti qu'on voyait partout, en mars, au moment des élections: "Au secours, la droite revient!" Elle est là, la droite: vous allez voir ce que vous allez voir!

Naturellement, tout irait plus vite si on écoutait M. Le Pen. C'est quand même bien

parti. On a commencé par reconduire une flopée d'étrangers à la frontière. La frontière, pour les Basques espagnols, ce sont les Pyrénées. Mais dans la plupart des cas, c'est l'aéroport et ça, c'est bien pratique. Vous avez vu comment on s'est débarrassé de 101 Maliens d'un seul coup? Un charter exprès pour eux! Évidemment, vu le prix que ça coûtait aux contribuables, on avait intérêt à ne pas laisser de place vide. Tant pis pour ceux qui criaient: "Il y a erreur! Mes papiers sont en règle!" — "Allez, ouste! On ne fait pas le détail. Vous nous écririez de chez vous."

Il y en avait même un qui hurlait: "Je suis marié à une Française!" Sa Française, je l'ai vue à la télévision. Elle est noire, elle aussi. Le mariage était sûrement blanc.

C'est égal, j'aimerais savoir qui a eu cette idée d'un emballage cadeau pour renvoyer à Moussa Traoré 101 de ses compatriotes! C'était une blague

vraiment géniale! Parce que, figurez-vous, juste à ce moment-là, le président Mitterrand préparait ses valises pour une tournée officielle dans plusieurs pays africains, dont le Mali. Le premier ministre était du voyage mais lui, par un curieux hasard, il n'allait pas au Mali...

Ça lui a donné un choc, à Mitterrand, quand il a appris le coup du charter! Il imaginait la gueule qu'on allait lui faire à Bamako! Il se demandait pourquoi le premier ministre ne lui avait rien dit. (C'est vrai, d'habitude il est plus bavard que ça, M. Chirac. Surtout quand il parle à des journalistes américains...)

Ah! non, il n'était pas content, monsieur le Président! Mais de toute façon, depuis mars dernier, il n'est jamais content. Il n'est pas d'accord non plus avec le projet de réforme du code de la nationalité. Il prétend qu'on va "marginer" des milliers de jeunes

qui sont nés en France et qui y ont toujours vécu. Apparemment, beaucoup de Français pensent comme lui. Alors Charles Pasqua, le ministre de l'Intérieur (celui que Le Pen a surnommé le "Fernandel sinistre") est venu expliquer à la télévision que la nouvelle loi avait surtout pour but le plus grand bien des intéressés. Ça, c'était une trouvaille! Il est formidable, Pasqua! Il n'y avait que lui, au gouvernement, qui pouvait dire ça sans rire!

Eh! oui, on fait le grand ménage. Dehors, les métèques!... Moi? Quoi, moi?... Moi, je ne risque rien: j'ai une carte de résidente privilégiée.

Ah! bonjour, monsieur l'agent (...). Mes papiers? Mais bien sûr! (...). Mon titre de séjour? Le voici (...). Comment ça, il est perimé? AU SECOURS! ●

★ Eliane Depeyre-Dubé est une journaliste à la pige originaire de Québec et qui demeure dans la grande banlieue parisienne.

LETTRES AU SOLEIL

Le député Séguin s'en occupe...

(Réponse à une lettre de Mme Lynn Morin, de Beauport, parue le 20 janvier)

Après avoir pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait parvenir et dont copie a été publiée dans LE SOLEIL, et suite également à la conversation que nous avons eue il y a quelques jours, je me dois de vous faire quelques commentaires.

Je comprends votre amertume et votre impatience au sujet de l'établissement d'une nouvelle école dans le nord de Beauport. Je comprends également la frustration devant des résultats négatifs et même quelquefois des retards dans l'action. Cependant, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous me blâmez de ne rien faire dans le dossier.

Depuis mon élection, il ne s'est pas passé une semaine sans que je ne me préoccupe du cheminement du dossier et que je ne m'emploie à convaincre les différentes autorités du ministère de l'Éducation, tout avant tout le ministre, M. Claude Ryan.

Il faut comprendre que la difficulté dans ce dossier vient avant

tout de la Direction régionale, pour la région de Québec, du ministère de l'Éducation qui a étudié le dossier depuis plusieurs années et qui maintient son refus à l'implantation d'une nouvelle école dans le nord de Beauport.

Ainsi, comme la Commission scolaire de Beauport, comme le Comité de parents, je fais face à une décision prise par une autorité du ministère de l'Éducation qui rend évidemment très difficile le cheminement de ce dossier.

Toutefois, je crois fermement à ce dossier et je continuerai à y travailler d'arrache-pied tant et aussi longtemps qu'on ne réussira pas à obtenir l'école.

Tout en respectant la décision prise par certaines personnes au ministère de l'Éducation, j'ai actuellement des conversations avec le ministre de l'Éducation et l'engagement d'une rencontre avec M. Ryan dans quelques semaines pour discuter en détail de ce dossier.

Comme je vous l'expliquais au téléphone, Madame Morin, j'ose croire que si vous avez suivi les démarches que j'ai effectuées

dans ce dossier depuis le début, vous ne m'auriez pas blâmé.

Demain, (mercredi 21 janvier) je rencontre le Comité de parents et la Commission scolaire pour envisager une action et je vous invite

à nous donner votre appui et votre collaboration pour que l'on puisse faire de ce dossier un succès pour la population du nord de Beauport. ●

Yves Séguin
 Député de Montmorency

Et le ministre...

(Lettre adressée au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan)

Je voudrais vous faire part publiquement de la situation que l'on impose à nos enfants.

Je demeure dans le secteur nord de la ville de Beauport, là où la construction domiciliaire est en pleine expansion. L'inconvénient de ce phénomène de croissance est que nos enfants doivent être déplacés vers le sud afin de poursuivre leurs études primaires.

La Commission scolaire Beauport nous explique qu'elle n'a pas le choix d'agir autrement puisque les écoles de notre secteur débordent. Nos enfants subissent le

transport scolaire des la quatrième année avec tous les inconvénients que l'on peut lui attribuer facilement.

A quand la décision de nous construire une école capable d'admettre les enfants de nouvelles familles. Cette situation dure depuis trop longtemps. Il faut se rendre à l'évidence, il manque une autre école primaire dans ce secteur.

Votre député de Montmorency commence sûrement à être prioritaire... Il serait temps de prendre la bonne décision. ●

Jean-Marc Simard
 Beauport

Sale publicité!

Je me demande pourquoi depuis 10 ans que j'habite la haute ville on m'oblige à vivre dans la saleté. Il ne se passe pas une journée sans qu'en rentrant on sorte de chez moi je doive vider ma boîte aux lettres de tous ces déchets (publicité) et en ramasser autant sur mon bout de trottoir.

Je me demande pourquoi notre municipalité, elle qui a pourtant pris l'initiative de la campagne "notre propre ville", elle qui aurait le pouvoir de rendre propre notre quartier par un seul petit règlement, ne le fait pas?

M. le maire, devra-t-on être pris en otage encore longtemps

avec cette publicité desuète et polluante? (...) ●

Bernard Stier
 Québec

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des Lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390 Saint-Vallier est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin. ●

BLOC-NOTES

Hors cible

Brian Mulroney vise hors cible, s'il se prépare à laisser tomber comme le laissent courir des méchantes langues, le dossier des pluies acides contre celui du libre-échange. Notre premier ministre juge fort mal à la fois l'importance réelle, à long terme, de chacune de ces deux questions, et le contexte politique autant du Canada que des États-Unis.

Les sondages confirment toutes les constatations ponctuelles: la sauvegarde de l'environnement intéresse plus les Canadiens (et sans doute les Américains) que tous les débats commerciaux réunis. La complexité et la difficulté de saisir toutes les nuances de ces derniers n'expliquent pas tout.

La sagesse populaire distingue la survie à long terme de la planète et les contraintes occasionnelles qui découlent des humeurs des cambistes et des spéculateurs. Brian Mulroney devrait écouter ces voix plutôt que suivre aveuglément la bonne parole libre-échangiste.

Car le château de carte s'effrite à un rythme tel que le Canada devra au cours des prochains mois rompre carrément les pourparlers commerciaux. Le chef du gouvernement ne peut s'offrir le luxe d'une élection provinciale, en Ontario, sur le dos de son projet. Les libéraux de David Peterson balaieront leur province avec une telle ampleur que M. Mulroney en perdra toute crédibilité.

Du côté américain, son ami Reagan tue le temps en attendant de passer la main à son successeur, dans moins de deux ans. Un Congrès à majorité démocrate et protectionniste sautera sur toutes les occasions pour l'embêter, et le libre-échange canado-américain lui fournit un sujet en or.

Il vaudrait mieux attaquer de front, au contraire, le dossier des pluies acides. Si par hasard M. Mulroney a suffisamment savonné les oreilles du vice-président Bush pour que le message se rende entre bonnes mains, tant mieux. Mais nous pouvons douter des résultats de cette démarche. Sur le front politique et électoral, le Canada a plus d'avenir à s'allier avec les milieux environnementalistes du nord-est des États-Unis. Cette approche offre l'avantage majeur de diviser les élus du Parti démocrate. Nombre d'entre eux préféreront la sauvegarde de l'environnement à la protection de leurs échanges commerciaux. Elle laisse poindre de plus grandes chances de succès. Il est vraiment temps de changer de cible, et de jouer pour gagner: l'option Reagan ne mène à rien. ●

Raymond GIROUX

Un pied de nez

Saviez-vous que la Grande-Allée est aux prises avec une nouvelle forme de discrimination: celle des bottes.

Cela a été comme de recevoir un coup de pied au derrière quand je me suis fait refuser l'entrée au chic bar Vogue parce que je portais des bottes de randonnée. Nul besoin de vous expliquer pourquoi je suis reparti en faisant un pied de nez.

AVIS AU PORTEUR DE BOTTES DE RANDONNÉE: que vous portiez les moins chers ou des Vasque, vous

ne pourrez entrer. C'est le pied n'est-ce pas!

A quand la discrimination pour les bobettes de couleurs, les bas de laine, le dentifrice...

N'oubliez pas non plus, chers clients qui aurez réussi à pénétrer au Vogue, que, si vous avez le portier au talon, ne vous vantez surtout pas d'avoir vu le film "Bach et Bottine". Vous pourriez vous sortir en vous bottant les fesses.

Et "Vogue" la connerie! ● **Alain Beaulieu Beauport**

ÉCONOMIE

Pêcheries nordiques: six groupes ont fait des offres

♦ Six groupes industriels ont déposé des offres d'achat pour les avoirs de la société d'Etat Pêches nordiques de Matane, propriétaires de deux navires de pêche en haute mer.

par André DIONNE

Le soir même de la date limite pour le dépôt des soumissions (21 janvier), c'est le ministre délégué aux Pêcheries Robert Dutil qui a rendu publics les noms des soumissionnaires.

Deux seuls soumissionnaires représentent des intérêts québécois.

Les intérêts québécois sont représentés par M. Martin Chenard qui agit au nom de trois autres hommes d'affaires.

Le second groupe "Pêcheries Québec atlantique Inc.", une société

à être formée, représente les intérêts d'industriels dont Purdel (Cap-Chat et Rivière-au-Renard), Alipêche (Sept-Îles), Primonor (La Tabatière sur la Côte-Nord) et Société des Pêches de Newport à Newport en Gaspésie. D'autres groupes pourront toujours s'associer à ce petit holding naissant, disait hier un porte-parole, M. Lorenzo Albert, de Newport.

Hors Québec

Les Fruits de mer de l'Est de Matane qui représente les intérêts de Clearwater Fine Food, de Nouvelle-Écosse, est assurément le principal groupe hors Québec qui convoite ces deux navires congelateurs, le "Kristina Logos" et le "Lumaak", d'une longueur de 135 pieds.

Société de Pêche Gasvig Inc. est un autre groupe représentant des

intérêts extérieurs. Il est dirigé par M. Gaston Langlais, un homme d'affaires de Gaspé.

Viennent ensuite celles du capitaine Étienne Lahiton, un Saint-Pierrais, et Ocean Marine Management Corporation, une filiale de Hurum Marine Management Corporation, une société montréalaise d'ingénierie, semble-t-il.

Le nombre des soumissionnaires en aura surpris plus d'un puisque ces navires, s'ils ont de grandes capacités, éprouvent quand même des difficultés à se tailler une place dans ce milieu de pêche de la zone des 200 milles handicapés par des problèmes de permis de pêche.

Le Québec a commencé cette aventure en 1981 alors qu'il devenait propriétaire du "Kristina Logos" par le biais de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA). Le second navire était acheté en 1983.

Toutefois, ce n'est qu'au début de 1985 qu'était mise sur pied la structure administrative de Pêches nordiques permettant aux deux navires de porter l'étendard québécois dans ces zones de pêche.

La société doit porter encore à la fin de l'année financière 1986 une dette accumulée d'un peu plus de \$12 millions, mais cette aventure n'en a pas moins permis une première percée dans des zones réservées jusqu'ici aux seules provinces atlantiques et aux chalutiers étrangers.

Au ministère, on ne s'aventure pas à donner une date pour une décision de privatisation. On croit savoir cependant que cela ne saurait tarder, tout au plus quinze jours.

Reboisement: Donohue signe un accord avec le gouvernement

♦ Le ministre délégué aux Forêts n'a rien de nouveau à annoncer au sujet du projet de papeterie à Matane, mais dit n'en avoir pas moins hâte que le dossier soit réglé. Le président de Donohue, Edward P. Walsh, n'en dit pas davantage sinon que, pour sa compagnie, le projet apparaît, à première vue, intéressant dans la perspective où le holding de Clermont, Saint-Félicien et Amos trouverait son intérêt à se développer.

par Raymond GAGNE

Le ministre et le président de Donohue signaient, hier, un contrat de production de plants de résineux qui s'étendra sur cinq ans et sera réalisé à compter du mois de mai à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Selon le ministre Côté, Donohue serait la 5ème entreprise forestière à s'engager dans la production de plants d'arbres destinés au reboisement, les autres qui ont déjà signé des ententes avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, étant Kruger, dans l'Estrie, Québec-North-Shore, Reed et Consolidated-Bathurst sur la Côte-Nord.

Au cours d'une conférence de presse qui suivait la signature du contrat, M. Walsh a dit que le projet gouvernemental de vente de Dofor doit d'abord trouver sa solution avant que Donohue s'avance davantage dans le dossier de la papeterie de Matane. Dofor détient, en effet, 55 pour 100 des actions votantes de Donohue.

Et, toujours selon M. Walsh, cette question doit être réglée rapidement. "Le dossier de Dofor, dit le

président de Donohue, c'est quelque chose qu'il n'est pas sain de retarder."

M. Walsh confirme toutefois que la proposition de Donohue relative au projet de Matane reste toujours sur la table.

L'industrie de la sylviculture

Pour sa part, le ministre des Forêts a annoncé qu'il prépare actuellement la création éventuelle d'un Centre de bouturage à Saint-Modeste, près de Rivière-du-Loup.

M. Albert Côté venait à peine de souligner qu'il mettait beaucoup d'espoir dans la recherche en génétique des arbres pour améliorer la production des forêts.

Le ministre a également annoncé que son ministère consacrerait \$3 millions de plus, l'an prochain, qui seront dépensés pour la recher-

che et divers travaux susceptibles d'améliorer la productivité des forêts feuillues québécoises.

M. Côté a précisé que l'objectif du programme de reboisement demeurerait le même, soit de parvenir à hausser la possibilité forestière jusqu'à 25 millions de mètres cubes d'ici quelques années.

Une révision du programme démontre toutefois que les 300 millions de plants jugés d'abord nécessaires à sa réalisation pourront être réduits de 50 millions. Le besoin en reboisement s'établirait donc annuellement à 25 millions de plants.

Soixante-dix millions de ces plants seront attribués à la forêt privée dont l'aménagement aura coûté au MER, à titre de contribution, et ce, de 1981 à 1987, \$45 millions.

M. Côté a, de nouveau, affirmé qu'il était impératif de remettre en production la forêt publique et d'assurer son reboisement même si s'agit là de l'intervention sylvicole qui coûte le plus cher.

"Il faut, a-t-il dit, protéger tous les utilisateurs et non pas uniquement créer des emplois." Une forêt productive garantirait cet objectif.

Au sujet de l'entente signée conjointement par Donohue et le MER, elle concerne la production de 20 millions de plants de résineux, sous tunnel, à raison de quatre millions par année.

Elle est confiée au Centre de production de plants forestiers du Québec de Sainte-Anne-de-Beaupré et permettra la création de 10 emplois aux serres et de plusieurs autres lors du reboisement prévu pour mai 1989.

L'entente coûtera au MER une somme de \$2,946,900 dont \$600,000 qui seront investis par Donohue aux fins de mettre en place les infrastructures et les équipements.

Cascades: la CVMQ pose des conditions

♦ MONTREAL (PC) - Dans une décision rendue hier, la Commission des valeurs mobilières du Québec a interdit à la compagnie Cascades Inc. d'effectuer toute opération sur les actions de catégorie B (votantes) de Rolland Inc.

Cet interdit sera en vigueur jusqu'à ce que Cascades ait fait une nouvelle offre d'achat à \$20 par action, sur toutes les actions de catégories A (non-votantes) déposées par suite de sa récente offre mais non prises par Cascades.

Dans le cas où des porteurs d'actions de catégorie A auraient déposé des actions et auraient par la suite vendu ces actions pour un prix net de moins de \$20, Cascades devra payer à ces porteurs la différence entre \$20 et le prix de vente net pour chaque action de catégorie A.

Si cette nouvelle offre n'est pas faite dans un "délai raisonnable", la Commission précise qu'elle demandera à la Cour supérieure d'émettre une injonction ordonnant à Cascades de se conformer à sa décision.

La CVMQ n'a pas exigé que Cascades fasse une offre d'achat sur les actions de catégorie A qui n'ont pas été déposées en réponse à l'offre.

L'interdiction d'opérations ne

visait que les opérations (achats ou ventes) sur les actions de catégorie B de Rolland par Cascades. Cette interdiction n'affecte en rien le marché des actions de catégorie A et de catégorie B de Rolland, a souligné la Commission.

En novembre, Cascades lançait une offre publique d'achat conditionnelle au dépôt de 90 pour 100 des actions des catégories A (non-votantes) et B (votantes) de la compagnie Rolland aux prix respectivement de \$20 et \$23.

À l'expiration du délai, seulement le tiers des actions votantes et environ 40 pour 100 des actions non-votantes avaient été déposées. Constantant l'échec de sa tentative de prise de contrôle, la direction de Cascades décidait de ne prendre livraison que des actions votantes et retournait à leurs porteurs les actions non-votantes déposées.

La CVMQ a déterminé que Cascades ne pouvait pas, selon les conditions de l'offre, prendre les actions de catégorie B à moins de renoncer à la condition du 90 pour 100 tant à l'égard des actions de catégorie A qu'à l'égard des actions de catégorie B. Et dans ce cas, Cascades était tenue d'effectuer la prise de livraison et le règlement des actions de catégorie A déposées.

Bonnes affaires pour les pâtes et papiers

♦ MONTREAL (PC) - Les producteurs canadiens des pâtes et papiers continueront à faire de bonnes affaires en 1987. Le taux d'activité de leurs installations passera de 94 pour 100 à 98 pour 100, en raison d'un niveau record d'expéditions, prévoit l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP).

Plus encore, les taux d'exploitation pour le papier journal et les papiers et cartons d'emballage s'établiront à 99 pour 100.

À quelques jours de l'ouverture de son 74e congrès annuel, l'ACPP rendait publiques, mercredi, les performances de l'industrie pour l'année écoulée et les perspectives pour celle en cours.

Le porte-parole de l'ACPP, David A. Wilson, a indiqué que la production et la consommation de papiers et cartons en Amérique du Nord se sont accrues à un rythme plus rapi-

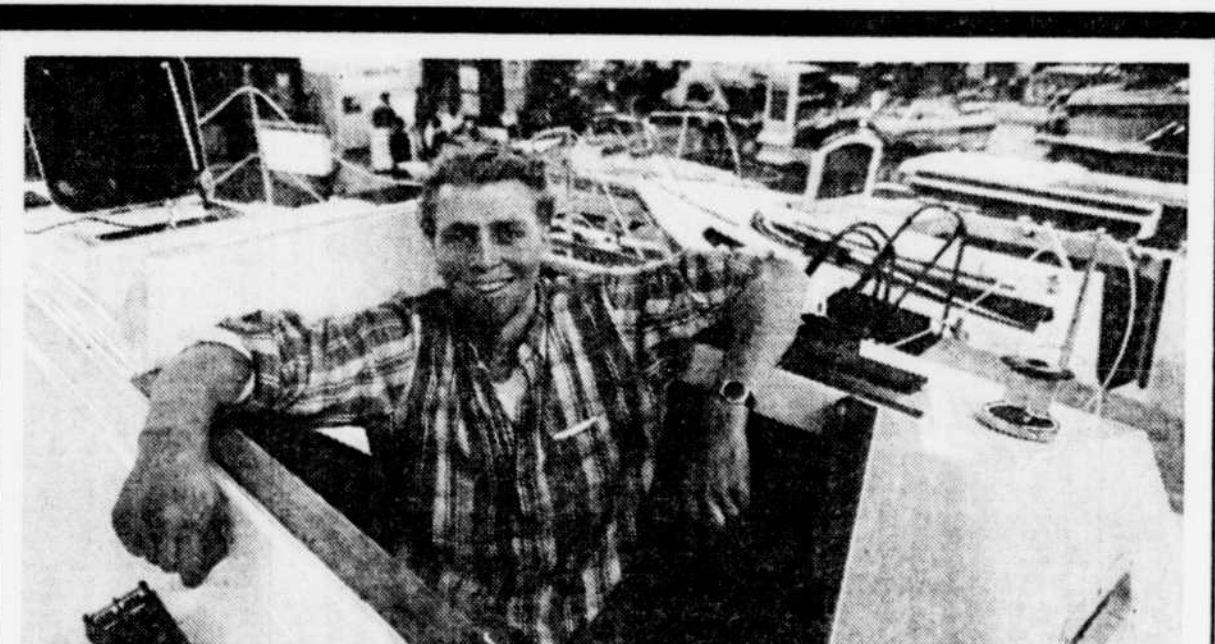
de que l'économie l'année passée.

La production de papier et de carton a augmenté de 5,5 pour 100 aux États-Unis et de 3 à 4 pour 100 en Europe, en 1986.

Selon l'ACPP, le déclin de la valeur du dollar canadien a fait en sorte que les expéditions outre-mer ont augmenté de 13 pour 100. Celles vers l'Europe ont été particulièrement importantes, en hausse de 25 pour 100 alors que celles vers le Japon grossissaient de 15 pour 100.

Pour l'année présente, on s'attend à ce que les expéditions totales de pâtes et papiers par l'industrie canadienne augmenteront probablement de 5 pour 100 ou 1.1 million de tonnes.

Par ailleurs, au cours du congrès de l'ACPP qui se déroulera à Montréal du 26 au 30 janvier, il sera question de libre-échange et du développement de l'industrie dans les années 90.



Exposition nautique

L'Exposition nautique de Québec a commencé de recevoir ses premiers visiteurs, hier soir, au pavillon de l'Agriculture, du Parc de l'Exposition. L'événement doit se poursuivre jusqu'à dimanche soir. Une soixantaine d'exposants profiteront de cette première exposition nautique hivernale pour présenter des embarcations à moteur et à voiles de tous les types en plus d'accessoires maritimes et nautiques. Plusieurs services gouvernementaux, dont la Gendarmerie royale du Canada et Pêches et Océans Canada y présenteront aussi leurs services. Ci-dessus, Richard Cormier, de Loca-Voile, une entreprise présente au Salon.

La Société d'investissement jeunesse fait ses débuts dans la région

♦ La Société d'investissement jeunesse, récemment créée par la loi 103, a été, mercredi, l'objet d'un lancement régional, à Québec. La chose s'est faite dans le cadre du Festival annuel des étudiants en sciences de l'administration de l'université Laval (AESAL), et en présence du nouveau directeur général de la SIJ, M. Normand Lapointe, ainsi que de l'industriel de la Beauce Hervé Pomerleau, président de la "Semaine de la PME 86".

par Jean-Claude RIVARD

La Confédération des associations étudiantes de l'université Laval (CADEUL) a profité de l'occasion pour annoncer que la cause de l'emploi chez les étudiants sera sa priorité, en 1987, et que c'est dans cette veine qu'elle entend tenir, le 7 février, un colloque axé sur la nécessité pour les entreprises d'investir dans le potentiel étudiant. Ce colloque aura lieu au pavillon Charles-De-Koninck et aura pour

thème "Études, excellence et emploi".

Le colloque sera lui-même suivi d'un référendum, plus tard au printemps, lors duquel on aura à décider de l'imposition d'une nouvelle cotisation automatique volontaire pour constituer un "fonds d'initiative et d'accès à l'emploi". Le secrétaire général de la CADEUL, M. François Houle, a déclaré qu'à raison de \$10 par personne, il serait possible de constituer un fonds de \$250,000 pour créer des emplois chez les jeunes. Il estime que ce serait "une première mondiale".

La SIJ

Le 10 décembre dernier, le premier ministre Robert Bourassa et l'homme d'affaires Paul Desmarais père ont lancé la Société d'investissement jeunesse destinée aux jeunes entrepreneurs.

Depuis lors, le siège de la SIJ a reçu pas moins de 400 demandes de

renseignements, à son siège social de la Tour de la Bourse, à Montréal (c. 385, H4Z 1J6; tél. 875-8674), a déclaré mercredi le directeur général de l'organisme, M. Normand Lapointe.

Il s'agit d'un fonds de \$5 millions destiné à garantir les emprunts contractés auprès de banques et de caisses populaires par des jeunes désireux de lancer leur propre entreprise.

Il y a, bien sûr, des réserves, a expliqué M. Lavoie dans son exposé. Le programme est ouvert aux actionnaires majoritaires de PME non étudiants et âgés de 18 à 30 ans, non engagés dans des programmes d'études, aptes à investir 10 pour 100 de la mise de fonds initiale et dont le projet d'entreprise est agréé par une compagnie prêteuse. Tous les secteurs d'activité sont admissibles, mais on précise que l'entreprise doit être "un genre d'affaires valable". Pour le moment, les fi-

liales et sociétés en commandite genre stations-service et entreprises de "fast-food" sont exclues. Pour être admissible, une entreprise doit pouvoir générer au moins trois emplois et ses administrateurs doivent être en mesure de faire rapport périodiquement.

La garantie offerte par le SIJ est d'un maximum de \$35,000. Dans certaines circonstances, la garantie peut être portée à \$100,000, pour une période renouvelable de cinq ans. Rien n'empêche cependant une banque ou une caisse de prêter pour une période plus longue.

L'initiative intéresse au plus haut point les organismes voués à la cause de l'emploi chez les jeunes, a déclaré l'industriel Hervé Pomerleau qui en dénombre pas moins de 85, à l'origine de milliers d'emplois. Dans la seule région de Québec, il s'en trouve une quinzaine qui ont concouru à la création de 289 entreprises injectant annuellement \$4.4 millions dans l'économie régionale, a précisé M. François Houle.

AGF JAPAN FUND LIMITED

RENDEMENT
ANNUEL DE
24,3%
SUR 10 ANS

1 AN-54,5 % 3 ANS-36,1 % 5 ANS-26,6 %

Au 30 novembre 1986

Le Japon a des atouts de taille : son économie, son marché boursier et sa monnaie. AGF vous permet de profiter, grâce à une gestion professionnelle, du dynamisme de l'économie japonaise. AGF gère plus de 1,8 milliard de dollars d'actifs répartis entre 16 fonds d'investissement qui vous proposent des revenus d'intérêts, des revenus de dividendes et des gains en capital. AGF Japan Fund témoigne de la qualité de la gestion de placements assurée par AGF pour les investisseurs canadiens depuis 25 ans. Demandez une brochure gratuite et un prospectus à notre représentant AGF ci-après.



LE GROUPE
PARÉ

Courtier en épargne collective et en contrats d'investissement inc.

2960, boul. Laurier, bureau 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1 659-6900

Les noms qui suivent sont ceux de toutes les personnes ayant une participation directe ou indirecte de 5% ou plus dans le capital-actions comportant droit de vote de la Société A.G.F. Limitée. Charles Warren Godding, William Robert Farquharson. La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique. Une telle offre est faite par prospectus seulement dont copie peut être obtenue de la façon indiquée plus haut.

Les foyers canadiens (4)

11 pour 100 des familles sont monoparentales

◆ Dave Gamache, un ex-journalier père de deux enfants de neuf et sept ans qui est retourné à l'université l'an dernier, figure parmi les chefs de familles monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre société.

par Paul WOODS
de la Presse Canadienne

Les données recueillies par Statistique Canada en 1981 démontrent qu'il existait 714,000 familles de ce type dans notre pays, soit une hausse de 50 pour 100 sur les chiffres colligés dix ans plus tôt. Les familles monoparentales représentent donc environ 11 pour 100 de toutes les maisons canadiennes. La raison de cette forte hausse. Le grand nombre des divorces.

Regroupement

En 1981, les femmes en tête d'une famille monoparentale avaient un revenu annuel moyen s'établissant à \$14,000 seulement, soit moins des deux tiers du revenu annuel moyen de leur contrepartie masculine. Chez les mères célibataires de moins de 35 ans, le revenu moyen était encore plus misérable: \$7,600.

Renée Dandurand, recherchiste qui a étudié la situation de 30 mères célibataires du Québec âgées de 25 à 44 ans, affirme que celles-ci doivent surmonter des difficultés économiques angoissantes. Beaucoup des pères ne versent aucune aide financière et ces femmes, qui ont aban-



Les statistiques démontrent qu'il existait en 1981 au Canada 714,000 familles monoparentales, soit une hausse de 50 pour 100 sur les chiffres colligés dix ans plus tôt.

donné le milieu du travail quelques années durant, possèdent peu de compétences.

Pour les hommes en charge d'une famille monoparentale - environ le sixième de toutes ces familles - les difficultés financières ne sont généralement pas aussi graves, du fait qu'ils sont très souvent de meilleurs actifs depuis longtemps sur

le marché de la main-d'oeuvre.

Malgré tout, ces hommes doivent surmonter certains problèmes communs à leur contrepartie féminine, notamment les inquiétudes liées aux besoins affectifs de leurs enfants.

Dave, dont l'ex-épouse visite leurs enfants périodiquement, affirme tenir un double rôle auprès

de ses garçons, celui de la mère et du père.

Environ le tiers des chefs de familles monoparentales sont veufs tandis que presque 60 pour 100 sont divorcés ou séparés. Moins de 10 pour 100 de ces chefs de familles ne se sont jamais mariés.

Demain: "Vivre sa solitude", 5e de cette série de six articles.

EN UN CLIN D'OEIL

Acquisition par National Pagette

◆ National Pagette, une division de Téléystème National Ltée de Québec, vient d'acheter les actifs du service de téléavertisseur de Les Entreprises Micropage Inc., aussi de Québec, propriété de M. Jacques Barrette, pour la somme de \$1 million. National Pagette acquiert ainsi deux droits d'exploitation de fréquences dans la région ainsi que 1,500 nouveaux abonnés.

GTC: 60% plus de profits

Pour l'exercice annuel terminé le 31 octobre, le Groupe Transcontinental GTC a enregistré des bénéfices de \$10,1 millions, comparativement à \$6,3 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 60 pour 100. Les revenus ont connu une augmentation de 55 pour 100, s'établissant à \$167,3 millions. Le bénéfice net par action est passé de \$0.39 à \$0.56.

Profit net Cancom

Après avoir subi des pertes de plus de \$32 millions au cours des cinq premières années de son existence, Canadian Satellite Communications Inc. (Cancom) a réalisé un premier profit net de \$104,000 au quatrième trimestre de l'exercice terminé le 31 août, contre une perte de \$1,16 million un an plus tôt. Mais l'exercice complet se solde par une perte de \$1.2 million. Le premier trimestre de l'exercice 1987 s'était toutefois terminé avec un revenu de \$357,000 comparativement à une perte de \$672,000 un an plus tôt. Les revenus pour le dernier trimestre ont plus que doublé et ont atteint \$8.9 millions.

Subvention à Princefib

Princefib Inc., qui fabrique des bateaux en fibre de verre, recevra une aide de \$98,000 de la SDI pour son investissement de \$980,000 dans la construction d'un nouveau bâtiment à Princeville et pour l'achat d'équipements. L'entreprise est aussi sur le point de mettre sur le marché de nouvelles embarcations de plaisance et de nouveaux modèles de bateaux de pêche.

Norton achète à Shawinigan

Norton Co., une entreprise du Massachusetts fabriquant des abrasifs et des produits de céramique et de plastique, s'est porté acquéreur d'une usine de carbure de silicium située à Cap-de-la-Madeleine, jusque la propriété de Sohio Electro Mineral et qui emploie 160 personnes. Norton a aussi acheté une usine du même type à Niagara Falls, un investissement total de \$6 millions.

Résultats de Radiomutuel

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre, Communications Radiomutuel Inc. a augmenté ses revenus de 24 pour 100 par rapport à 1985, soit \$5,8 millions. Les bénéfices sont en hausse de 50 pour 100, atteignant \$704,000.

Remaniement à CP Rail

CP Rail vient de créer une nouvelle structure administrative. Avec la nomination de deux vice-présidents exécutifs, cette structure sera divisée en deux secteurs d'affaires, l'un dans l'Ouest, axé sur les systèmes de transports massifs, et l'autre dans l'Est, chargé de mettre au point des systèmes intermodaux.

Gulf retourne à Beaufort

La société pétrolière Gulf Canada reprendra son programme de forage dans la mer de Beaufort en 1987, a annoncé la société hier. Gulf a expliqué son retour dans la mer de Beaufort par la hausse des tarifs du pétrole. Elle s'en était retirée en août dernier. Elle avait laissé entendre la possibilité d'une reprise de ses activités à Beaufort si la situation s'améliorait. Les forages reprendront à Amuligak, où Gulf avait découvert l'été dernier d'intéressantes réserves de pétrole. Un puits d'essais y avait alors produit près de 16,000 barils par jour au cours d'un test de débit.

Quotas de pêche

M. Ambrose Guellec, secrétaire d'Etat français à la mer, a indiqué mercredi qu'il avait "un espoir modéré sur un aboutissement convenable" des négociations concernant le renouvellement des quotas de pêche attribués aux Français dans les eaux territoriales canadiennes. "Mon sentiment est que pour 1987 nous n'obtiendrons pas un bon accord", a-t-il ajouté, formulant le souhait de "démarrer une discussion sur les quatre ou cinq années qui suivent". M. Guellec n'a pas caché que le dossier aurait "de très grosses difficultés à progresser sur le plan technique" et "qu'il devrait être approfondi".

TORONTO

(suite de la page B-6)

Code	Titre	Changement
Winn	115.00	+0.10
Alcan	115.00	+0.10
Imperial	115.00	+0.10
Bank	115.00	+0.10
Ontario	115.00	+0.10
Quebec	115.00	+0.10
Manitoba	115.00	+0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10
Alberta	115.00	+0.10
British Columbia	115.00	+0.10
Atlantic	115.00	+0.10
West Coast	115.00	+0.10
Central	115.00	+0.10
Northwest	115.00	+0.10
Yukon	115.00	+0.10
Nunavut	115.00	+0.10

TÀZ

Code	Titre	Changement
AT&T	115.00	+0.10
IBM	115.00	+0.10
Microsoft	115.00	+0.10
Apple	115.00	+0.10
Oracle	115.00	+0.10
SAP	115.00	+0.10
Sybase	115.00	+0.10
Informatica	115.00	+0.10
Parsons	115.00	+0.10
Bechtel	115.00	+0.10
Hochtief	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10

Canada

Code	Titre	Changement
Alcan	115.00	+0.10
Imperial	115.00	+0.10
Bank	115.00	+0.10
Ontario	115.00	+0.10
Quebec	115.00	+0.10
Manitoba	115.00	+0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10
Alberta	115.00	+0.10
British Columbia	115.00	+0.10
Atlantic	115.00	+0.10
West Coast	115.00	+0.10
Central	115.00	+0.10
Northwest	115.00	+0.10
Yukon	115.00	+0.10
Nunavut	115.00	+0.10

USA

Code	Titre	Changement
AT&T	115.00	+0.10
IBM	115.00	+0.10
Microsoft	115.00	+0.10
Apple	115.00	+0.10
Oracle	115.00	+0.10
SAP	115.00	+0.10
Sybase	115.00	+0.10
Informatica	115.00	+0.10
Parsons	115.00	+0.10
Bechtel	115.00	+0.10
Hochtief	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10

Europe

Code	Titre	Changement
AT&T	115.00	+0.10
IBM	115.00	+0.10
Microsoft	115.00	+0.10
Apple	115.00	+0.10
Oracle	115.00	+0.10
SAP	115.00	+0.10
Sybase	115.00	+0.10
Informatica	115.00	+0.10
Parsons	115.00	+0.10
Bechtel	115.00	+0.10
Hochtief	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10
Hyundai	115.00	+0.10
Daewoo	115.00	+0.10

FONDS MUTUELS

SOGECAR 1216.6419
en hausse de 2.8388

Membres de l'IFPC

Code	Titre	Changement
Alcan	115.00	+0.10
Imperial	115.00	+0.10
Bank	115.00	+0.10
Ontario	115.00	+0.10
Quebec	115.00	+0.10
Manitoba	115.00	+0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10
Alberta	115.00	+0.10
British Columbia	115.00	+0.10
Atlantic	115.00	+0.10
West Coast	115.00	+0.10
Central	115.00	+0.10
Northwest	115.00	+0.10
Yukon	115.00	+0.10
Nunavut	115.00	+0.10

OPTIONS transigées

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Code	Titre	Call	Put
Alcan	115.00	+0.10	-0.10
Imperial	115.00	+0.10	-0.10
Bank	115.00	+0.10	-0.10
Ontario	115.00	+0.10	-0.10
Quebec	115.00	+0.10	-0.10
Manitoba	115.00	+0.10	-0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10	-0.10
Alberta	115.00	+0.10	-0.10
British Columbia	115.00	+0.10	-0.10
Atlantic	115.00	+0.10	-0.10
West Coast	115.00	+0.10	-0.10
Central	115.00	+0.10	-0.10
Northwest	115.00	+0.10	-0.10
Yukon	115.00	+0.10	-0.10
Nunavut	115.00	+0.10	-0.10

Canada

Code	Titre	Call	Put
Alcan	115.00	+0.10	-0.10
Imperial	115.00	+0.10	-0.10
Bank	115.00	+0.10	-0.10
Ontario	115.00	+0.10	-0.10
Quebec	115.00	+0.10	-0.10
Manitoba	115.00	+0.10	-0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10	-0.10
Alberta	115.00	+0.10	-0.10
British Columbia	115.00	+0.10	-0.10
Atlantic	115.00	+0.10	-0.10
West Coast	115.00	+0.10	-0.10
Central	115.00	+0.10	-0.10
Northwest	115.00	+0.10	-0.10
Yukon	115.00	+0.10	-0.10
Nunavut	115.00	+0.10	-0.10

USA

Code	Titre	Call	Put
Alcan	115.00	+0.10	-0.10
Imperial	115.00	+0.10	-0.10
Bank	115.00	+0.10	-0.10
Ontario	115.00	+0.10	-0.10
Quebec	115.00	+0.10	-0.10
Manitoba	115.00	+0.10	-0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10	-0.10
Alberta	115.00	+0.10	-0.10
British Columbia	115.00	+0.10	-0.10
Atlantic	115.00	+0.10	-0.10
West Coast	115.00	+0.10	-0.10
Central	115.00	+0.10	-0.10
Northwest	115.00	+0.10	-0.10
Yukon	115.00	+0.10	-0.10
Nunavut	115.00	+0.10	-0.10

Europe

Code	Titre	Call	Put
Alcan	115.00	+0.10	-0.10
Imperial	115.00	+0.10	-0.10
Bank	115.00	+0.10	-0.10
Ontario	115.00	+0.10	-0.10
Quebec	115.00	+0.10	-0.10
Manitoba	115.00	+0.10	-0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10	-0.10
Alberta	115.00	+0.10	-0.10
British Columbia	115.00	+0.10	-0.10
Atlantic	115.00	+0.10	-0.10
West Coast	115.00	+0.10	-0.10
Central	115.00	+0.10	-0.10
Northwest	115.00	+0.10	-0.10
Yukon	115.00	+0.10	-0.10
Nunavut	115.00	+0.10	-0.10

Asie

Code	Titre	Call	Put
Alcan	115.00	+0.10	-0.10
Imperial	115.00	+0.10	-0.10
Bank	115.00	+0.10	-0.10
Ontario	115.00	+0.10	-0.10
Quebec	115.00	+0.10	-0.10
Manitoba	115.00	+0.10	-0.10
Saskatchewan	115.00	+0.10	-0.10
Alberta	115.00	+0.10	-0.10
British Columbia	115.00	+0.10	-0.10
Atlantic	115.00	+0.10	-0.10
West Coast	115.00	+0.10	-0.10
Central	115.00	+0.10	-0.10
Northwest	115.00	+0.10	-0.10
Yukon	115.00	+0.10	-0.10
Nunavut	115.00	+0.10	-0.10

Options

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Canada

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

USA

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Europe

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Asie

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Options

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Canada

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

USA

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Europe

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Asie

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Options

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

Canada

Cours des options transigées sur les actions de Toronto et de Montréal. Un contrat d'option est de 100 actions.

USA

LES VENDREDIS DE



Chaque semaine, Crayons de Soleil choisit cinq ou six dessins parmi tous ceux que les lecteurs lui ont fait parvenir.
Trois de ceux-ci méritent à leurs auteurs une jolie boîte de 60 crayons à colorier. Les deux ou trois autres (selon l'espace disponible) sont publiés dans notre édition du vendredi à plus de 120 000 exemplaires.
Cette semaine, nos gagnants sont: Marie-Pier Morin, Bernières; Julie Chabot, Charlesbourg et Vicky Moisan, St-Lazare.

Faber-Castell Polychromos

À GAGNER

MERCI POUR LES DESSINS

Nous avons reçu de magnifiques dessins, faits avec la méthode de papier déchiré, d'une classe de 2e année de l'école Sainte-Marie de Saint-Lazare. Malheureusement, nous n'avons pas pu les publier puisqu'ils étaient en couleur. C'est bien dommage, car ils étaient tout simplement superbes.

Philippe
Le joueur de hockey.



"Philippe, le joueur de hockey", dessiné par Jean-Sébastien Dion, 7 ans, Neufchâtel.

La guerre fantastique

Pierre-Alexandre Garneau, 7 ans, Charlesbourg, a imaginé un livre intitulé "La guerre fantastique".



BEURK!

Chose certaine, Jocelyne, âgée de 2 ans, n'aimerait pas rester sur une ferme. N'est-ce pas ton avis?

Voici "L'opération sans-fous" de Éric Roberge, 11 ans, Loretteville.



LE THÈME DU 6 FÉVRIER SERA: L'ENDROIT OU TU AIMERAIS HABITER.

Mais attention, il ne s'agit pas de la maison comme telle. Plutôt, le genre de pays. Une île au milieu du Pacifique, le Grand-Nord avec ton attelage de chiens ou bien la France dans un château. Cherche plutôt l'entourage de la maison. Envoie tes dessins pour le 2 février à: Crayons de Soleil, La vie en images, 390 Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

